

Unité AFNOR NORMALISATION

**Responsable : Laurence CHAPELLE**

ligne directe : +33 01 41 62 83 16  
laurence.chapelle@afnor.org

**Assistante : Valérie POINTIER**

ligne directe : +33 01 41 62 86 91  
valerie.pointier@afnor.org

---

**AFNOR/S55M N 017**

---

Date : 2006-04-03

Remplace le document N

**NF EN 1270 “Basket”**

**SUITE À DONNER :** Pour information

**NOTE :**

**SOURCE :**

**DIFFUSION :** S55M

# norme européenne

**NF EN 1270**

Janvier 2006

# norme française

Indice de classement : **S52-373****ICS : 97.220.30**

## Équipements de jeux

## Équipements de basket-ball

### Exigences fonctionnelles et de sécurité, méthodes d'essai

E : Playing field equipment — Basketball equipment — Functional and safety requirements, test methods

D : Spielfeldgeräte — Basketballgeräte — Funktionelle und sicherheitstechnische Anforderungen, Prüfverfahren

### Norme française homologuée

par décision du Directeur Général d'AFNOR le 5 décembre 2005 pour prendre effet le 5 janvier 2006.

Remplace la norme homologuée NF EN 1270, d'avril 1998, et son amendement A1, d'avril 2001.

### Correspondance

La Norme européenne EN 1270:2005 a le statut d'une norme française.

### Analyse

Le présent document spécifie les exigences fonctionnelles ainsi que les exigences de sécurité applicables aux 8 types d'équipements de basket-ball qui sont regroupés dans les Classes A à E.

### Descripteurs

**Thésaurus International Technique** : sport, basket ball, matériel de sport, but, filet de jeu, spécification, dimension, conception, sécurité, essai, essai de stabilité, essai de rigidité, marquage.

### Modifications

Par rapport aux documents remplacés, les paragraphes 3.1 «Classification» (cf. Classe E), 3.2 «Dimensions», 3.3.2 «Cercle» et 5.5 «Stabilité» ont été modifiés. L'article 1 «Domaine d'application» a été précisé, et deux annexes B «Tableau pour le choix d'un équipement de basket-ball» et C «Divergence A» ont été rajoutées au présent document.

### Corrections



**Membres de la commission de normalisation**

Président :

Secrétariat : M BERTHOU — AFNOR

MME	ALBERTINI	DGCCRF
M	AUTHIE	FFBB — FED FRANCAISE BASKETBALL
M	BEUCHET	FEDERATION FRANCAISE DE VOLLEY BALL
M	BOURDIN	NOUANSPOUR SA
MME	BUREAU	AFNOR
M	CHEMINADE	CNOSF
M	CHEVALIER	UFCS
M	CORDIER	JEAN PIERRE CORDIER
MME	COURJEAU	FFH — FEDERATION FRANCAISE DE HOCKEY
M	DEGAS	LABORATOIRES POURQUERY SAS
M	EUILLET	GES
M	GERBAUD	FIFAS
M	HENO	FFBB — FED FRANCAISE BASKETBALL
M	HUSSON	HUSSON COLLECTIVITES
MME	LANQUETIN	CAMIF COLLECTIVITES ENTREPRISES
M	LECOQ	FILMASPORT
MME	LEVEQUE	FEDERATION FRANCAISE DE BADMINTON
M	MARTINEZ	MARTY SPORTS
M	PERROT	FEDERATION FRANCAISE DE BADMINTON
M	PEYTAVIN	INSPECTION GEN EDUCATION NAT
M	PRAT	FEDERATION FSE DE FOOTBALL
M	PUGLISI	GYMNOVA
M	RETUREAU	FFRS
M	ROUGE	FFJDA
M	ROYER	FFHB — FEDERATION FSE DE HANDBALL
M	SKRELA	FEDERATION FRANCAISE DE RUGBY
M	TOSAN	FEDERATION FSE DE FOOTBALL
M	TOUCHARD	DESCO — DION ENSEIGNEMENT SCOLAIRE
M	ULLMANN	SPORT FRANCE SAS
M	VERNEAU	DION DES SPORTS

**Avant-propos national***Références aux normes françaises*

La correspondance entre les normes mentionnées à l'article «Références normatives» et les normes françaises identiques est la suivante :

EN 913	: NF EN 913 (indice de classement : S 52-357)
EN 10025-1	: NF EN 10025-1 (indice de classement : A 35-501-1)
EN 10025-2	: NF EN 10025-2 (indice de classement : A 35-501-2)
EN ISO 2062	: NF EN ISO 2062 (indice de classement : G 07-003)

**Version française**

**Équipements de jeux —  
Équipements de basket-ball —  
Exigences fonctionnelles et de sécurité, méthodes d'essai**

Spielfeldgeräte —  
Basketballgeräte — Funktionelle  
und sicherheitstechnische Anforderungen, Prüfverfahren

Playing field equipment —  
Basketball equipment —  
Functional and safety requirements, test methods

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 26 septembre 2005.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne.

Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.

**CEN**

COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION

Europäisches Komitee für Normung  
European Committee for Standardization

**Centre de Gestion : rue de Stassart 36, B-1050 Bruxelles**

## Sommaire

	Page
<b>Avant-propos</b> .....	3
<b>1</b> <b>Domaine d'application</b> .....	4
<b>2</b> <b>Références normatives</b> .....	4
<b>3</b> <b>Exigences</b> .....	4
<b>4</b> <b>Exigences de sécurité</b> .....	10
<b>5</b> <b>Méthodes d'essai</b> .....	13
<b>6</b> <b>Instructions d'utilisation</b> .....	16
<b>7</b> <b>Étiquette d'avertissement</b> .....	16
<b>8</b> <b>Marquage</b> .....	16
<b>Annexe A</b> (informative) <b>Exemples de conception</b> .....	17
<b>Annexe B</b> (informative) <b>Tableau pour le choix d'un équipement de basket-ball</b> .....	18
<b>Annexe C</b> (informative) <b>Divergence A</b> .....	19

## **Avant-propos**

Le présent document (EN 1270:2005) a été élaboré par le Comité Technique CEN/TC 136 «Équipements de sport, d'aires de jeux et d'autres équipements de loisirs», dont le secrétariat est tenu par le DIN.

Cette Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en avril 2006, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en avril 2006.

Concernant les Types 1 et 2, la France a demandé une divergence nationale en raison de l'existence d'une réglementation nationale française (décret n° 96-465 du 4 Juin 1996), voir Annexe C.

Le présent document remplace l'EN 1270:1998.

Selon le Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.

## 1 Domaine d'application

La présente Norme européenne spécifie les exigences fonctionnelles (voir Article 3) et les exigences de sécurité (voir Article 4) des équipements de basket-ball.

Elle est applicable aux 8 types d'équipements de basket-ball qui sont regroupés dans les Classes A à E (voir 3.1).

La présente Norme européenne ne s'applique pas aux équipements de basket-ball qui sont considérés comme étant couverts par l'EN 71-1 et qui sont utilisés chez les particuliers, ni aux équipements de jet de ballon.

NOTE Les équipements de jet de ballon sont utilisés pour l'entraînement au lancement du ballon dans le panier.

## 2 Références normatives

Les documents de référence suivants sont indispensables pour l'application du présent document. Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence (y compris les éventuels amendements) s'applique.

EN 913:1996, *Matériel de gymnastique — Exigences générales de sécurité et méthodes d'essai.*

EN 10025-1, *Produits laminés à chaud en aciers de construction — Partie 1 : Conditions techniques générales de livraison.*

EN 10025-2, *Produits laminés à chaud en aciers de construction — Partie 2 : Conditions techniques de livraison pour les aciers de construction non alliés.*

EN ISO 2062, *Textiles — Fils sur enroulements — Détermination de la force de rupture et de l'allongement à la rupture des fils individuels (ISO 2062:1993).*

## 3 Exigences

### 3.1 Classification

Les équipements de basket-ball doivent être classés suivant leur conception (types) et l'espace libre (voir Tableau 2) en tant que critère caractéristique de performances (classes), conformément aux Tableaux 1 et 2.

Tableau 1 — Types

Type	Description	Exemple
1	autostable, déport de 3 250 mm et 2 250 mm	Figure 1
2	autostable (autres déports)	Figure 2
3	rabattable	Figure 3
4	fixé au mur	Figure 4
5	relevable en charpente	Figure 5
6	amovible avec fourreaux	Figure 6
7	fixé au sol	Figure 7
8	réglable en hauteur de 2 600 mm à 3 050 mm	
NOTE Les spécifications concernant la fixation sont en cours d'élaboration.		

**Tableau 2 — Classes**

Dimensions en millimètres

Classe	Espace libre min.	Remarque
A	3 250	a)
B	2 250	
C	1 650	
D	1 200	
E	600 à 1 200	

*a) Selon/en interprétant les règles de la FIBA (Fédération Internationale de Basket-ball).*

Les cercles doivent appartenir à l'une des catégories suivantes :

- a) cercles fixes ; ou
- b) cercles à déclenchement.

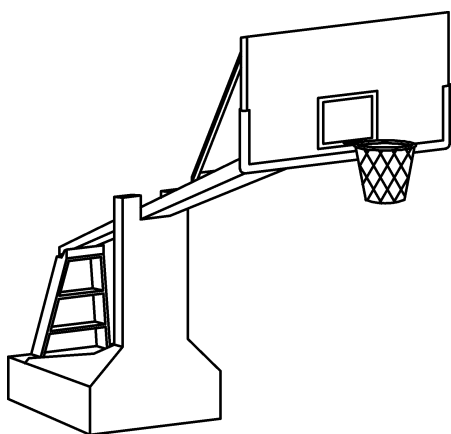


Figure 1 — Exemple de Type 1

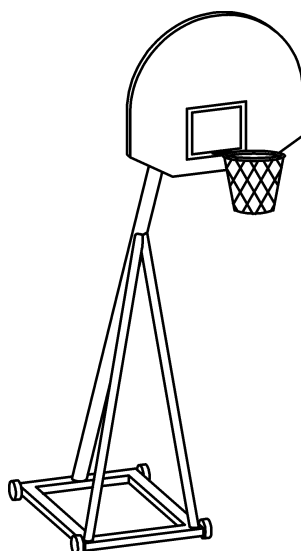


Figure 2 — Exemple de Type 2

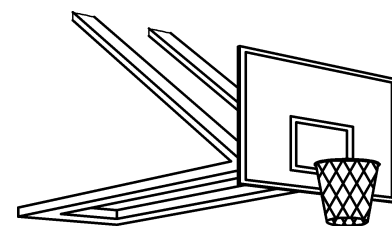


Figure 3 — Exemple de Type 3

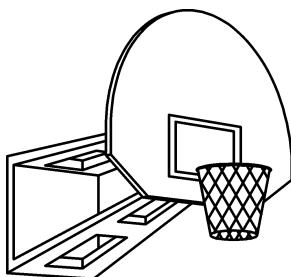


Figure 4 — Exemple de Type 4

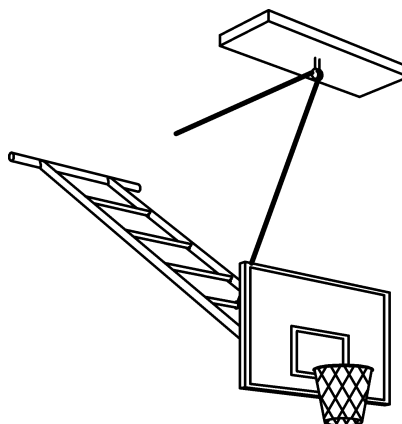


Figure 5 — Exemple de Type 5

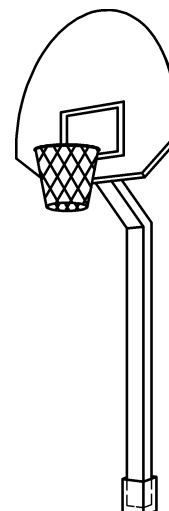


Figure 6 — Exemple de Type 6



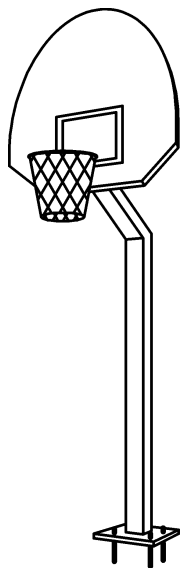


Figure 7 — Exemple de Type 7

### 3.2 Dimensions

Les équipements de basket-ball doivent avoir les dimensions indiquées sur les Figures 8 à 11 et dans les Tableaux 3 et 4.

L'équipement de basket-ball complet doit comprendre les éléments suivants :

- a) 1 panneau ;
- b) 1 cercle ;
- c) 1 filet ;
- d) une structure support ;
- e) des éléments de stabilité.

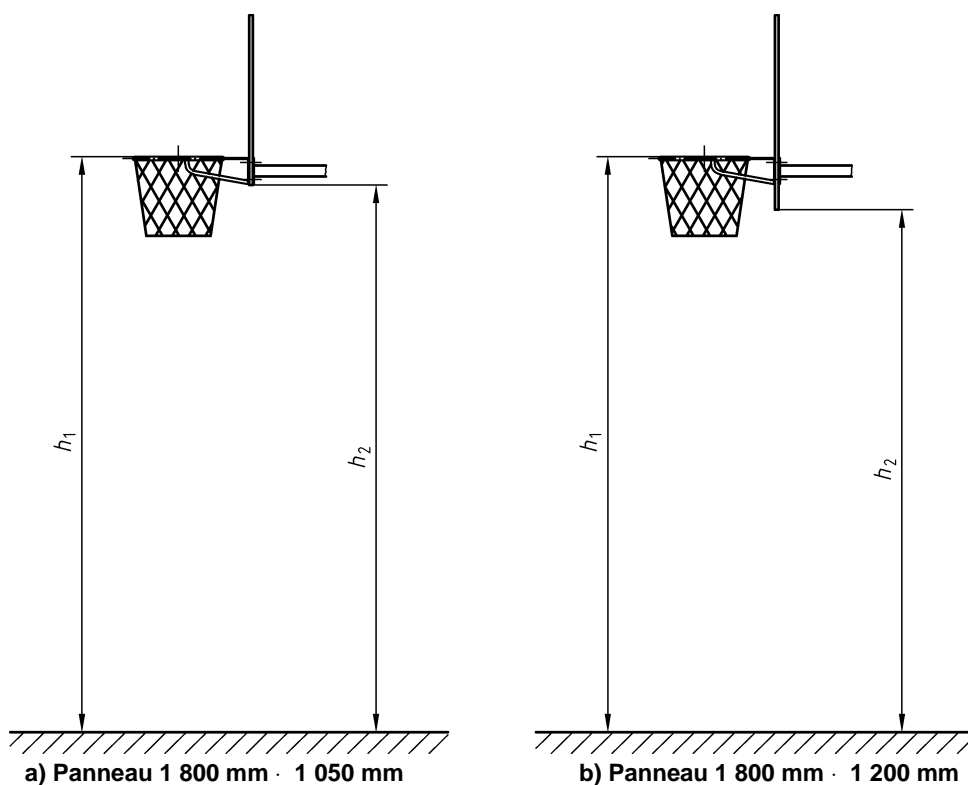


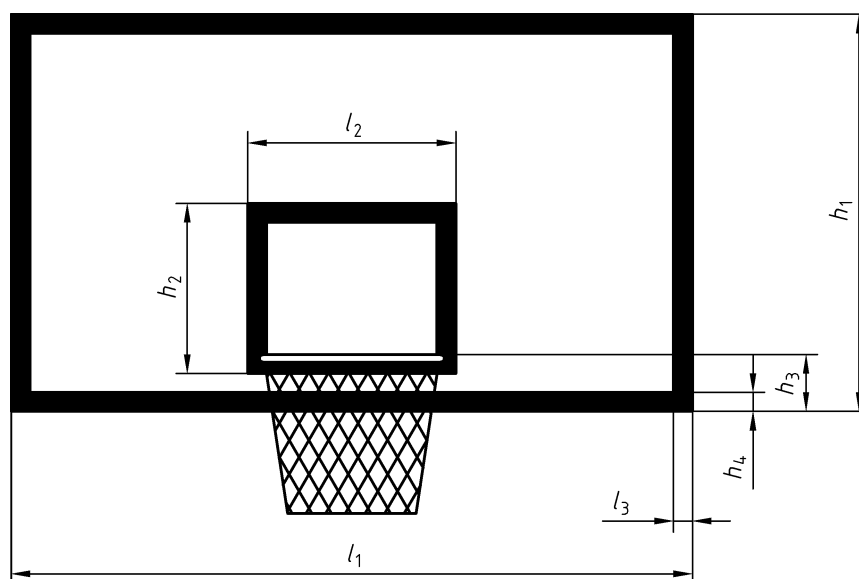
Figure 8 — Principales dimensions fonctionnelles des Classes A à D

**Tableau 3 — Principales dimensions fonctionnelles des Classes A à D**

Dimensions en millimètres

Taille nominale	Dimension nominale $h_1$ $\pm 6$	$h_2$ $\pm 6$	Type
3 050	3 050	2 900 (2 750) <sup>a)</sup>	1 à 7
3 050/2 600	2 600	2 450 (2 300) <sup>a)</sup>	8

a) Pour une hauteur de panneau = 1 200 mm.



**Figure 9 — Dimensions du panneau et des marquages**

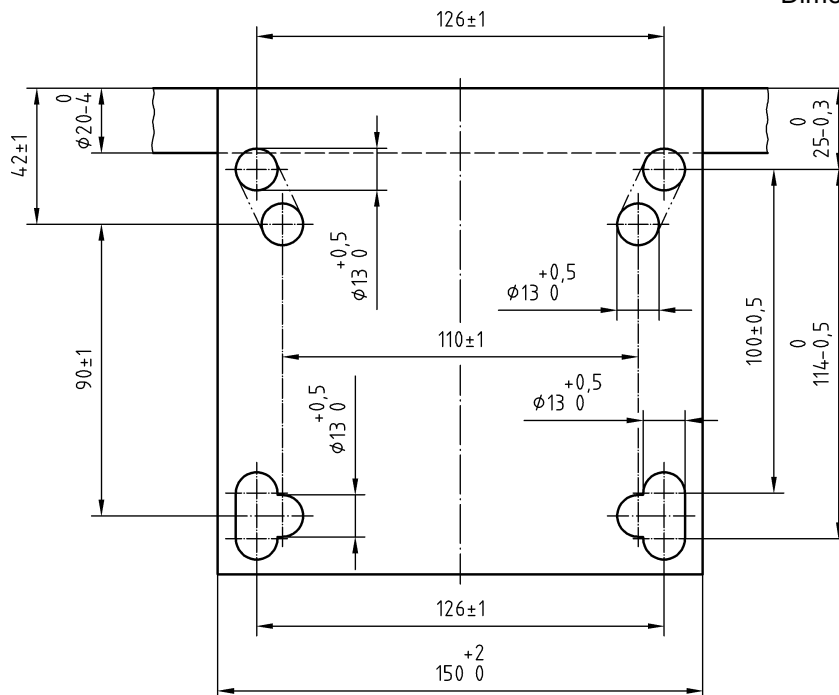
**Tableau 4 — Dimensions du panneau et des marquages**

Dimensions en millimètres

Panneau		Marquages				
$l_1$	$h_1$	$l_2$	$h_2$	$h_3$	$h_4$	$l_3$
1 800	1 050	590	450	150	50	50
(1 800) <sup>a)</sup>	(1 200) <sup>a)</sup>	590	450	300	50	50
1 200	900	—	—	—	—	—
1 100	700	—	—	—	—	—
900	600	—	—	—	—	—
autre	autre	—	—	—	—	—

a) Pour remplacement seulement. Interdit depuis le 26 07 1998 selon les règles officielles de la FIBA.

Dimensions en millimètres

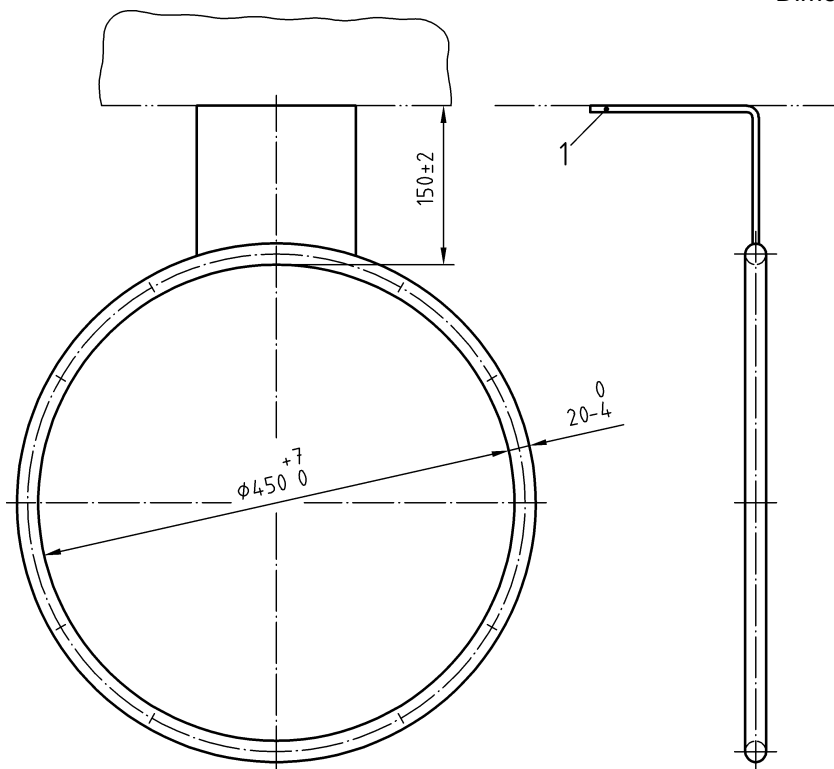


**Figure 10 — Platine de montage du cercle pour les Classes A, B et C**  
(les Classes D et E ne font pas l'objet de restrictions)

NOTE La configuration de trous représentée à la Figure 10 est issue de toutes les configurations existantes (en accord avec la FIBA et les règles de la FIBA). Toute configuration de trous doit se situer dans les limites de ces dimensions.

La fixation d'un panneau peut s'effectuer sans perçage. Tout autre système de fixation est admis, moyennant le strict respect des exigences de sécurité.

Dimensions en millimètres



**Légende**

- 1 Platine de fixation

**Figure 11 — Cercle**

### 3.3 Matériau

#### 3.3.1 Panneau

Les matériaux constitutifs du panneau doivent être conformes au 3.4.1.

#### 3.3.2 Cercle

Pour les Classes A et B, les cercles doivent être fabriqués en acier plein, au moins de qualité S 235 JR comme spécifié dans l'EN 10025.

#### 3.3.3 Filet

Le filet doit être en fibres synthétiques ou naturelles.

### 3.4 Conception

#### 3.4.1 Panneau

3.4.1.1 Pour le panneau, utiliser les couleurs du Tableau 5.

**Tableau 5 — Couleurs**

	Classe A	
Matériau	Devant	Marquage
bois	blanc	noir
matériau synthétique ou composite	blanc	noir
matériau synthétique transparent	incolore	blanc
verre de sécurité	incolore, transparent sans distorsion	blanc
métal	blanc	noir

3.4.1.2 La face avant du panneau orientée vers le terrain de jeu doit être plate.

#### 3.4.2 Cercle

Pour les Classes A et B, le cercle doit être de couleur orange.

Pour les Classes A et B, 12 éléments de fixation du filet également espacés les uns des autres doivent être fixés sur le bord inférieur du cercle.

Lors de l'essai selon 5.2.2, les cercles à déclenchement, après le déclenchement et en l'absence de toute charge, doivent automatiquement et instantanément reprendre leur position initiale.

Lors de l'essai selon 5.2.3, les cercles ne doivent ni se rompre, ni présenter de déformation permanente de plus de 10 mm.

#### 3.4.3 Filets des Classes A à D

Le filet doit être de couleur blanche.

Le fil constituant le filet doit avoir une force de rupture d'au moins 1 700 N.

Le fil constituant le filet doit avoir un diamètre d'au moins 4,5 mm.

Une fois attaché au cercle, le filet doit pendre verticalement depuis les éléments de fixation du filet, sur une longueur totale de  $\left(400 + \begin{smallmatrix} 50 \\ 0 \end{smallmatrix}\right)$  mm.

NOTE Il convient que le filet offre une résistance suffisante au passage d'un ballon de basket-ball de 749 mm à 780 mm de circonférence pour en ralentir la course. Cela doit permettre de bien voir si le ballon est passé ou non dans le panier.

### 3.4.4 Armature des Classes A à D

Pour les équipements de basket-ball qui permettent par leur conception un réglage de la hauteur du panneau, du panier et du filet, les systèmes de blocage doivent être prévus à 3 050 mm<sup>1)</sup> et 2 600 mm (mini basket-ball), voir  $h_1$  sur la Figure 8.

Après le réglage de la hauteur, la distance horizontale entre le panneau et le terrain de jeu ne doit pas varier.

### 3.4.5 Rigidité

**3.4.5.1** Lors de l'essai selon 5.4 avec une force  $F_1$ , la flexion horizontale permanente de l'armature prête à l'emploi par rapport à la position zéro ne doit pas être supérieure à 10 mm, après le retrait de la force d'essai.

**3.4.5.2** Lors de l'essai selon 5.4 avec une force  $F_3$  pour un équipement utilisé en salle, la flexion horizontale permanente de l'armature prête à l'emploi par rapport à la position zéro ne doit pas être supérieure à 10 mm, après le retrait de la force d'essai.

Si l'équipement peut être utilisé à l'extérieur, la flexion horizontale permanente de l'armature prête à l'emploi par rapport à la position zéro ne doit pas être supérieure à 10 mm, après le retrait de la force d'essai, lorsque l'essai est conduit conformément à 5.4 avec une force  $F_4$ .

### 3.4.6 Stabilité

Lors de l'essai selon 5.5 avec une force  $F_2$ , la flexion verticale permanente de l'armature prête à l'emploi par rapport à la position zéro ne doit pas être supérieure à 10 mm, après le retrait de la force d'essai.

## 4 Exigences de sécurité

### 4.1 Généralités

Tous les bords et arêtes situés jusqu'à une hauteur de 2 900 mm, exposés dans l'espace libre de la surface du terrain de jeu et non protégés par un rembourrage, doivent être arrondis suivant un rayon d'au moins 3 mm, ou chanfreinés.

Les arêtes du panneau doivent être chanfreinées ou rembourrées.

### 4.2 Cercle

Le cercle doit être fixé à l'armature de manière à ne transmettre directement aucune force au panneau.

La plaque de fixation doit être conçue de façon à ne pas dépasser par rapport à l'arête inférieure du panneau.

Les cercles à déclenchement doivent satisfaire aux exigences suivantes :

- il ne doit pas y avoir de vides entre le support et le cercle qui soient susceptibles d'entraîner un risque de coincement ;
- le mécanisme de déclenchement ne doit pas se déclencher avant qu'une charge statique de 1 050 N n'ait été appliquée sur le dessus du cercle au point le plus éloigné du panneau ;

---

1) Selon les règles de la FIBA.

- c) en position de déclenchement, le logement du mécanisme de déclenchement et de la fixation ne doit pas comporter de vides de plus de 8 mm ;
- d) en position de déclenchement, le cercle ne doit pas descendre de plus de 30° en deçà de sa position horizontale initiale.

**Tableau 6 — Rembourrage**

Type	Panneau	Armature	
		Derrière le panneau 4.5.2 a)	Support 4.5.2 b)
	4.5.1		
1	X	X	X
2	—	—	(X)
3	(X)	(X)	—
4	—	(X)	—
5	(X)	—	—
6	—	—	(X)
7	—	—	(X)
8	—	—	—
X Exigé. (X) Recommandé.			

### 4.3 Fixation du filet sur le cercle

La fixation du filet sur le cercle doit être conçue de manière à ce que les joueurs ne risquent pas de se coincer les doigts, et le vide ne doit pas mesurer plus de 8 mm.

NOTE Un élément de fixation du filet conforme à la représentation donnée Figure A.1 satisfait à cette exigence.

### 4.4 Réglage en hauteur et position de stockage

Le système de réglage de la hauteur du panneau et de stockage doit empêcher toute modification involontaire pendant l'utilisation.

Pendant qu'il actionne le système de réglage de la hauteur, l'opérateur doit être en mesure de voir à la fois le mécanisme de réglage et le panneau.

NOTE 1 Ces exigences s'appliquent également au levage de l'ensemble de l'équipement.

NOTE 2 La future Norme européenne relative aux dispositifs de levage sera également applicable.

### 4.5 Rembourrage pour les Classes A et B (voir Tableau 6)

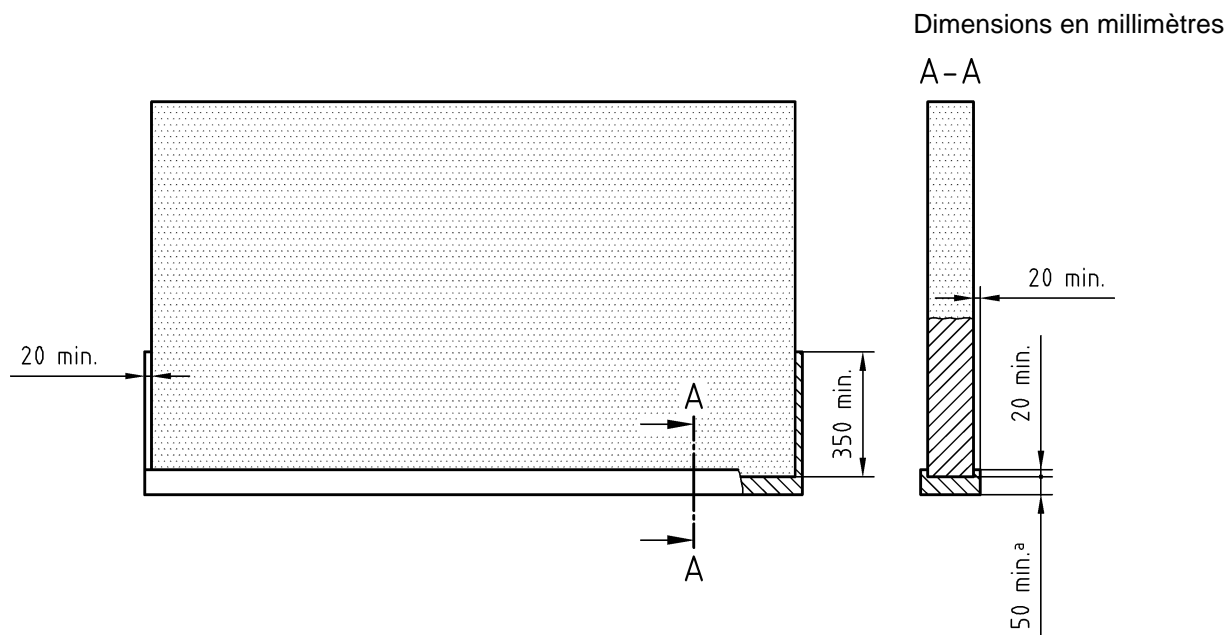
4.5.1 Les panneaux doivent être rembourrés comme indiqué ci-après :

- a) pour le bas et les côtés des panneaux, le rembourrage doit recouvrir le champ inférieur du panneau et le champ latéral jusqu'à 350 mm à partir du bas ;
- b) pour les surfaces avant et arrière, le rembourrage doit recouvrir au moins 20 mm à partir du bas (voir Figure 12).

**4.5.2** Les supports doivent être rembourrés comme indiqué ci-après (voir Figure 12) :

- a) la surface inférieure du support de panneau situé derrière celui-ci et à une hauteur de moins de 2 750 mm au-dessus du sol doit être rembourrée sur 1 200 mm à partir de la face avant du panneau ;
- b) pour le Type 1, l'armature doit être rembourrée du côté exposé dans l'espace libre de la surface du terrain de jeu, jusqu'à une hauteur de 2 150 mm à partir de la surface du terrain.

NOTE Sur les équipements de la Classe A, il convient de veiller à rembourrer les côtés des supports qui, bien que dans l'espace libre, sont suffisamment rapprochés pour entraîner un risque.



**Légende**

- a Selon les règles de la FIBA

**Figure 12 — Rembourrage**

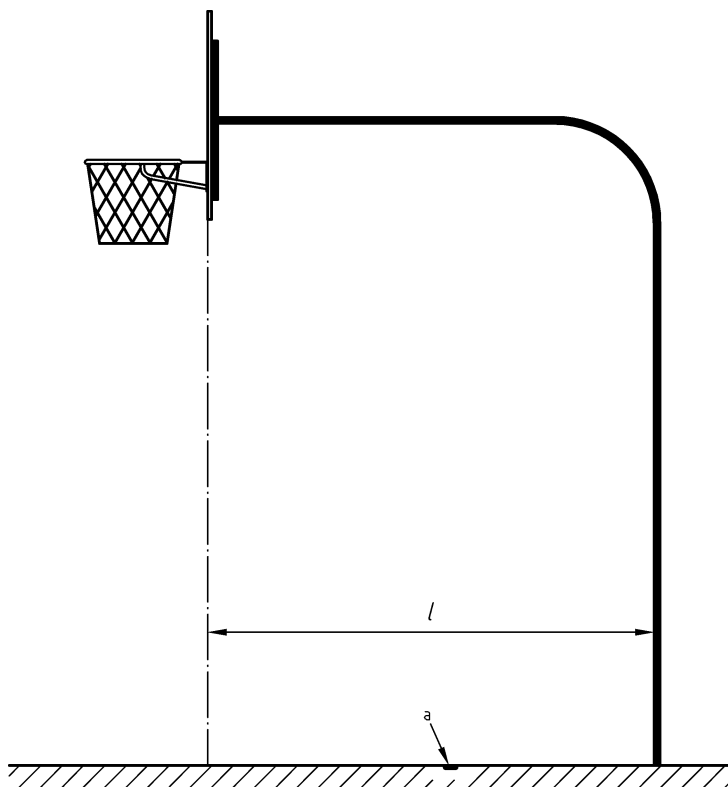
**4.5.3** Lors de l'essai selon l'Annexe C de l'EN 913:1996 avec une hauteur de chute réelle de 200 mm, la valeur d'amortissement du rembourrage doit être inférieure à 50 g.

Contrairement à l'EN 913:1996, C.3, procéder à l'essai du rembourrage sans le panneau.

En complément à l'EN 913:1996, C.3, utiliser un échantillon homogène not profilé adapté au rembourrage. L'épaisseur de l'échantillon doit correspondre au rembourrage au niveau du champ inférieur du panneau.

## 4.6 Espace libre

L'espace libre ( $l$ ) représenté sur la Figure 13 et spécifié dans le Tableau 2 doit être dépourvu d'obstacles.



### Légende

a Ligne de fond du terrain de jeu

Figure 13 — Espace libre

## 5 Méthodes d'essai

### 5.1 Généralités

Sauf spécification contraire ci-après, les exigences des Articles 3 et 4 doivent être vérifiées par mesurage, par contrôle visuel ou lors d'essais pratiques.

Avant l'essai, monter l'équipement selon les instructions du fabricant dans une position similaire à la position d'utilisation.

### 5.2 Cercle

**5.2.1** Vérifier visuellement si une force est directement transmise au panneau par le cercle.

**5.2.2** Soumettre à l'essai le cercle à déclenchement conformément à la représentation donnée sur la Figure 14, en appliquant une force statique  $F_1$  de 1 050 N à la partie antérieure du cercle, pendant 5 s.

Noter l'existence de vides et si le cercle se déclenche.

Lorsque le cercle s'est déclenché, noter si :

- le logement du mécanisme de déclenchement et de la fixation engendre des vides de plus de 8 mm ;
- le cercle fléchit de plus de 30°.

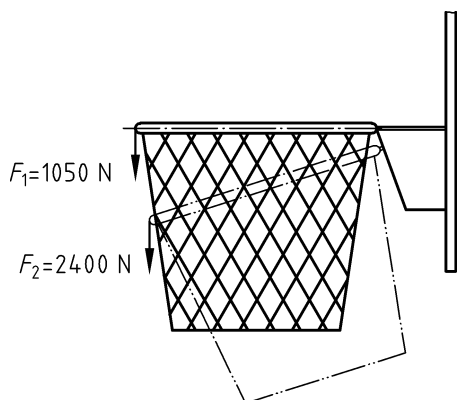
Décharger le cercle et noter s'il reprend automatiquement et instantanément sa position initiale.



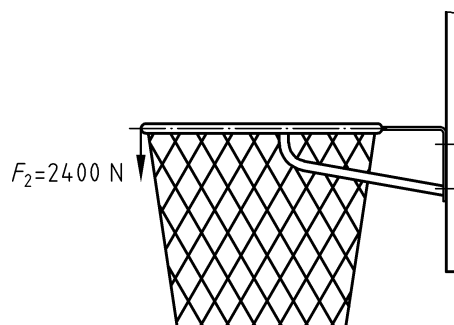
**5.2.3** Appliquer une force statique  $F_2$  de 2 400 N pendant  $1 \text{ min} \begin{smallmatrix} +10 \\ 0 \end{smallmatrix}$  s à la partie antérieure du cercle fixe (voir Figure 15).

Pour les cercles à déclenchement, appliquer la force  $F_2$  sur le cercle après l'avoir déclenché à l'aide d'une force  $F_1$  de 1 050 N (voir Figure 14 et 5.2.2).

Noter l'apparition d'une éventuelle rupture ou d'une déformation permanente de plus de 10 mm.



**Figure 14 — Essai des cercles à déclenchement**



**Figure 15 — Essai des cercles fixes**

### 5.3 Filet

La force de rupture du fil constituant le filet est contrôlée lors d'un essai selon l'EN ISO 2062.

### 5.4 Rigidité

Contrôler la rigidité conformément à la Figure 16 et au Tableau 7, en appliquant pendant  $1 \text{ min} \begin{smallmatrix} +10 \\ 0 \end{smallmatrix}$  s les forces :

- $F_1$  de 900 N ; et
- $F_3$  de 900 N pour les équipements en salle ; et
- $F_4$  de 1 000 N pour les équipements installés à l'extérieur.

Noter toute déformation durable.

## 5.5 Stabilité

Contrôler la stabilité conformément à la Figure 16 et au Tableau 7, en appliquant une force  $F_2$  de 3 200 N pendant  $1 \text{ min} + \frac{10}{0} \text{ s}$ .

Noter toute déformation durable.

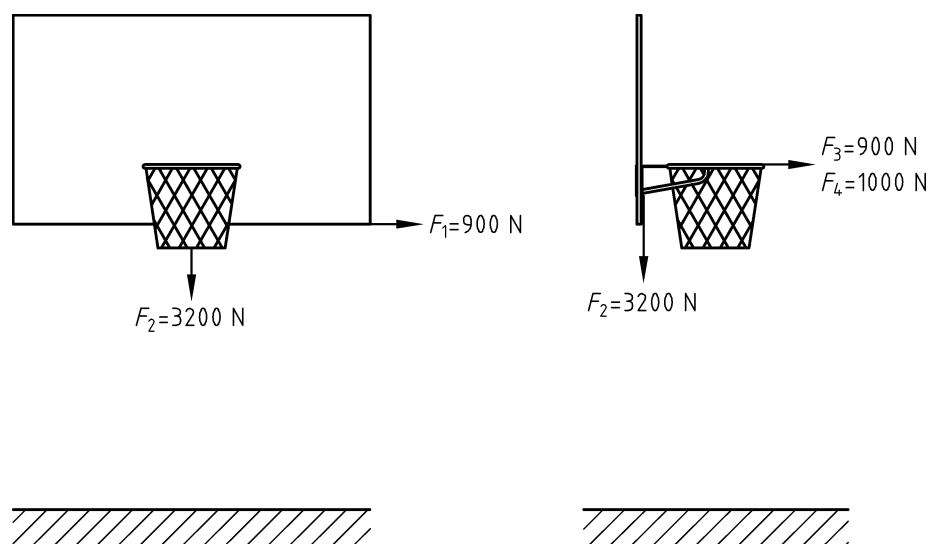


Figure 16 — Contrôle de la rigidité et de la stabilité

Tableau 7 — Contrôle de la rigidité et de la stabilité

Type	Force $F_1$	Force $F_2$	Force $F_3$ intérieure	Force $F_4$ extérieure
1	X	X	X	—
2	X	X	X ou	X
3	X	X	X ou	X
4	X	X	X ou	X
5	X	X	X	—
6	X	X	—	X
7	X	X	—	X
8	X	X	X ou	X
X Exigé.				

## 6 Instructions d'utilisation

Chaque équipement de basket-ball doit être accompagné d'instructions comprenant au moins les informations suivantes :

- a) instructions d'assemblage ;
- b) manipulation ;
- c) pose ;
- d) entretien.

## 7 Étiquette d'avertissement

Une étiquette d'avertissement indélébile portant les mentions suivantes doit être fixée à l'équipement de basket-ball :

- cet équipement ne doit pas être soumis à une mauvaise utilisation ;
- ne pas grimper sur l'armature ! ;
- ne pas se pendre au cercle !.

## 8 Marquage

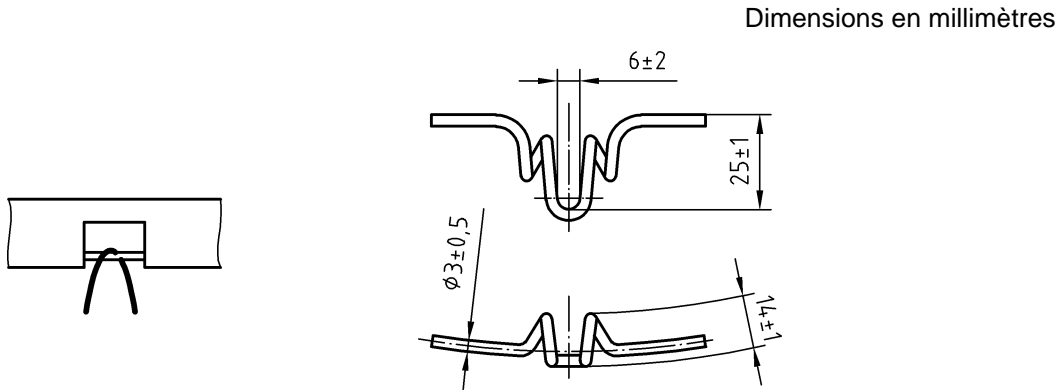
Tout équipement de basket-ball conforme à la présente Norme européenne doit comporter un marquage fournissant les informations suivantes :

- a) le numéro de la présente Norme européenne EN 1270 <sup>2)</sup> ;
- b) le nom, la marque déposée ou tout autre moyen d'identification du fabricant, du détaillant ou de l'importateur, et l'année de fabrication.

---

2) *Le marquage EN 1270, lorsqu'il est apposé sur un produit ou en relation avec un produit, représente une déclaration de conformité de la part du fabricant, c'est-à-dire que le fabricant déclare que le produit satisfait aux exigences de la norme. L'exactitude de cette déclaration n'engage donc que son auteur. Il convient de ne pas confondre cette déclaration avec une certification de conformité par une tierce partie, qui peut également être souhaitable.*

**Annexe A**  
(informative)  
**Exemples de conception**



**Figure A.1 — Exemple d'élément de fixation du filet**

**Annexe B**  
(informative)

**Tableau pour le choix d'un équipement de basket-ball**

Dimensions en millimètres

Remarque	Classe	Type							
		Le choix du type approprié dépend essentiellement de la construction du bâtiment ou du site.							
		1 autostable, déport	2 autostable	3 rabattable	4 fixé au mur	5 relevable en charpente	6 amovible avec fourreaux	7 fixé au sol	8 réglable en hauteur de 2 600 à 3 050
Il convient que les applications des Classes A et B soient conformes aux règles de la fédération	A (espace libre 3 250 min.)	Apte à la compétition selon les : a) règles internes de niveau FIBA b) règles des fédérations nationales	Déconseillé	Apte à la compétition selon les : a) règles internes de niveau FIBA b) règles des fédérations nationales	Apte à la compétition selon les : a) règles internes de niveau FIBA b) règles des fédérations nationales	Déconseillé	Déconseillé	Dispositif supplémentaire pour les équipements des Classes A à C, Types 3 à 5 et des Classes D et E, Types 2 à 7.	
	B (espace libre 2 250 min.)	Apte aux compétitions nationales à condition d'être conforme aux règles des fédérations nationales	Déconseillé	Apte aux compétitions nationales à condition d'être conforme aux règles des fédérations nationales	Installations sportives extérieures avec terrains de jeu conformes aux règles nationales en vigueur pour le basket-ball dans les écoles et les clubs				
Application des types et classes en fonction de la réglementation et/ou des résolutions nationales	C (espace libre 1 650 min.)	Déconseillé	Entraînement dans les écoles et clubs, en intérieur et en extérieur.						
	D (espace libre 1 200 min.)	Déconseillé							
	E (espace libre < 1 200 min.)	Déconseillé							

**Annexe C**  
(informative)  
**Divergence A**

**Divergence A** : Divergence nationale due à des règlements dont la modification n'est pas dans l'immédiat de la compétence du membre du CEN/CENELEC.

La présente Norme européenne n'entre pas dans le cadre d'une Directive UE.

Ces divergences A remplacent les dispositions de la Norme européenne dans les pays correspondants du CEN/CENELEC jusqu'à ce qu'elles aient été supprimées.

**France :**

Considérant deux types d'équipements (Type 1 et Type 2) pour les buts de basket-ball autostables.

Considérant la réglementation nationale française en vigueur en matière d'exigences de sécurité auxquelles doivent répondre les cages de buts de football, de handball, de hockey sur gazon et en salle, et les buts de basketball (décret n° 96-495 du 4 juin 1996), selon laquelle :

Les équipements mis sur le marché doivent être munis d'un dispositif d'installation permettant d'assurer leur fixation.

Le dispositif de fixation doit permettre d'éviter la chute, le renversement ou le basculement de l'équipement dans des conditions raisonnablement prévisibles d'utilisation.

Il doit notamment assurer la stabilité de l'équipement dans le cas de suspension et de balancement à la barre supérieure de la cage de but de football, de handball, de hockey ou au panier du but de basket-ball. ... (Article 3).

La mise à la disposition des usagers à des fins d'activité sportive ou de jeu, gratuitement ou à titre onéreux, des cages de buts de football, de handball, de hockey et des buts de basket-ball en plein air ou en salle couverte est interdite si ces équipements ne sont pas fixés et s'ils ne répondent pas aux exigences de sécurité déterminées par le présent décret. ... (Article 6).

La France a demandé cette divergence nationale.

En France, toutes les dispositions de l'EN 1270 concernant le Type 1 et le Type 2 ne sont pas valables.

Cela concerne les articles et paragraphes 1, 3.1, 4.5.2, la Figure 1, la Figure 2, le Tableau 3, le Tableau 6, le Tableau 7 et l'Annexe B.